

## TARIFS APPLICABLES AU PERMIS POUR L'AVENIR

### Antenne d'Evreux

- Administratif bureautique : 6€/heure
- Atelier d'information/Evaluation : 6€/heure
- Evaluation pratique : 6€/heure
- Cours de code : 6€/heure
- Cours de Test : 6€/heure
- Cours de conduite : 10€/heure
- Absence non justifiée en conduite : 8€/heure
- Frais d'accompagnement à l'examen de conduite : 6€/heure

### Antenne De Bernay

- Administratif bureautique : 8€/heure
- Atelier d'information/Evaluation : 8€/heure
- Evaluation pratique : 8€/heure
- Cours de code : 8€/heure
- Cours de Test : 8€/heure
- Cours de conduite : 10€/heure
- Absence non justifiée en conduite : 10€/heure
- Frais d'accompagnement à l'examen de conduite : 8€/heure

## Antenne De Verneuil

- Administratif bureautique/ Atelier d'information-Evaluation /Evaluation pratique/ Cours de code/ Cours de Test/ Cours de conduite/ Frais d'accompagnement à l'examen de conduite : Forfait 300€
- Absence non justifiée en conduite : 10€/heure

### Modes de financement possible

Concernant le paiement de la formation deux procédures sont établies (A et B)

A) La procédure normale implique un échéancier mensuel établi sur dix mois, les paiements s'opèrent de la façon suivante :

- Soit par la remise initiale de dix chèques correspondant à chaque échéance mensuelle.
- Soit par le paiement mensuel en chèque ou en espèce.

B) Si la formation se termine par l'obtention du permis avant la fin du règlement total de l'échéancier, les paiements s'opèrent de la façon suivante :

- Soit les chèques remis initialement sont déposés mensuellement jusqu'au terme de la dixième échéance.
- Soit un chèque de caution couvrant la somme restant due est demandé.
- Soit le règlement en espèce de la somme restant due est demandé.

**La procédure retenue sera mise en place sept jours ouvrés avant la date de l'examen du permis.** En cas de non-conformité, le Permis Pour l'Avenir se réserve le droit de différer la présentation à l'examen de conduite.

Si un organisme participe à une aide financière concernant la formation au bénéfice de l'apprenant, celle-ci est déduite de l'échéancier à condition que cet organisme finance directement la MJC d'Evreux.